

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Novembre 2019**

**230x19**

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LÉO LAGRANGE MEDITERRANEE POUR LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Le Conseil Municipal est informé, que l'association : LEO LAGRANGE MEDITERRANEE, domiciliée au 67, La Canebière - 13001 Marseille, dont l'objectif est d'animer un lieu où les professionnel(le)s, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux. Un lieu d'écoute, de médiation et d'échange professionnel pour familles et professionnel(le)s.

#### Information complémentaire :

- Nom du Président : Monsieur CONTIS Joël
- Numéro de Siret : 782 815 674 00042

Vu la délibération n° 266x16, en date du 27 Décembre 2016 : « Convention de Gestion et de mise à disposition de locaux entre le Relais d'Assistants Maternelles et la Ville des Pennes Mirabeau 2017-2019 », il est proposé d'attribuer à la dite association une subvention de fonctionnement dont le montant s'élève à 9 791,13 € pour l'année 2019.

L'association ayant fourni l'ensemble des pièces exigées dans la convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 9 791,13 € à l'association « Léo Lagrange Méditerranée » au titre des prestations fournies, pour le Relais d'Assistants Maternelles.

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de la Ville

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 22 Novembre 2019

LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA